Envoyé en préfecture le 05/10/2020 Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID: 029-242900645-20201001-DE_58_2020-DE



DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs: CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusée: TANGUY Christine

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N°DE 58-2020

Objet : Désignation des commissaires membres titulaires et suppléants de la CIID (commission intercommunale des impôts directs) -proposition de liste

Rapporteur: Philippe AUDURIER

Conformément au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonie C du CGI.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation : secteurs, tarifs ou coefficients de localisation.

La commission est composée :

- du président de Douarnenez Communauté ou d'un vice-président délégué, président de la commission ;
- de 10 commissaires titulaires
- de 10 commissaires suppléants

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- · avoir 25 ans au moins;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020 Reçu en préfecture le 05/10/2020 Affiché le ID : 029-242900645-20201001-DE_58_2020-DE

La durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérante.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Celle-ci est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérante.

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

DÉCIDE

- De proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Mme	LOZACHMEUR	Jeannine	28/04/1954	3 rue Amiral du Couedic - POULDERGAT
M	KERVAREC	Ronan	09/05/1961	Trémébrit- POULDERGAT
M	SAVINA	Henri	10/11/1956	9 chemin Listry Vras- POULDERGAT
M	MARLE	Philippe	12/06/1964	5 rue de Pratanirou- POULDERGAT
Mme	BOUREAU	Céline	27/10/1981	14, rue Louis Tymen – LE JUCH
M	FONTENY	Jérôme	18/01/1980	91, chemin de Kervellou – LE JUCH
M	BROUQUEL	Julien	24/11/1984	21, chemin de Rulosquet – LE JUCH
M	YOUINOU	Pierre	29/03/1966	129, hameau de Kermenguy – LE JUCH
Mme	BOZEC	Jacqueline	28/09/1952	10, rue de la Baie - KERLAZ
Mme	AUFFRET	Margot	31/10/1960	Park menez braz - KERLAZ
Mme	LELOUP	Sylvie	10/06/1960	16 rue de la baie - KERLAZ
M	BIGOT	Maurice	11/03/1959	4 impasse Parkigou - KERLAZ
M	GLOAGUEN	Yves	16/05/1959	9, rue du moulin – 29 790 PONT CROIX
M	JAOUEN	Jean-Yves	12/07/1963	26, rue Robet - Poullan sur Mer
Mme	THEBAULT	Chantal	9/11/1953	4, impasse Suzanne Creston -Poullan sur Mer
M	GOURLAOUEN	Patrick	31/05/1955	2, place de l'église - Poullan sur Mer
Mme	LE MEIL -FILY	Gisèle	4/11/1958	3, rue St Kadoan - Poullan sur Mer
M	LE QUERE	Marc	20/07/1960	8, rue Abbé Conan - Poullan sur Mer
Mme	KERIVEL	Marie-France	11/11/1647	1, rue de Lezaouvreguen - Poullan sur Mer
M	GADONNA	Gildas	24/10/1957	Lotissement de Quillouarn- Poullan sur Mer
Mme	BESCOND	Nathalie	14/02/1977	14bis chemin de Kerbiguet - DOUARNENEZ
Mme	BRIENS	Marie-Christine	22/05/1965	50 rue Jean Tanguy - DOUARNENEZ
M	DOARE	Henri	10/05/1955	18 rue du Pont – DOUARNENEZ
M	FIMBAULT	Jean-Christophe	21/07/1963	10 rue de l'Iroise – DOUARNENEZ
M	GRAFF	Christian	14/02/1956	10 rue Anne de Bretagne – DOUARNENEZ
Mme	HOUDUSSE	Françoise	11/06/1956	25 chemin Menez Kerguesten – DOUARNENEZ
Mme	HUON	Christelle	22/09/1968	32 rue Treiz an Douric – DOUARNENEZ

ID: 029-242900645-20201001-DE_58_2020-DE

_				
M	LE BIS	Michel	27/08/1945	19 rue Charles Péguy – DOUARNENEZ
M	LE BOT	Christian	21/07/1962	13 rue des Guetteurs - DOUARNENEZ
M	LE BOT	Jean-Luc	01/05/1953	10 passage Toul ar Pors – DOUARNENEZ
M	LE GALL	Joseph	20/10/1948	4 allée Noel Roquevert - DOUARNENEZ
M	NICOLAS	Alain	16/02/1952	5 impasse Léo Lagrange – DOUARNENEZ
Mme	OLIVIER	Irène	13/11/1958	14 rue du pont – DOUARNENEZ
Mme	QUEMENER	Véronique	27/01/1962	6 passage Toul ar Pors – DOUARNENEZ
M	RAOUL	Henri	25/05/1951	11 rue du Millier – DOUARNENEZ
M	TRELLU	Christian	20/01/1954	59 rue Eugène Lucas – DOUARNENEZ
M	BERLIVET	André	08/03/1946	5 rue du Champ de Foire - DOUARNENEZ
M	CELTON	René	02/10/1957	Pen Ar Stang – DOUARNENEZ
M	CUZON	Jean-Alain	29/09/1945	97 route du Ris – DOUARNENEZ
Mme	DOARE	Sylvie	01/06/1960	18 rue du Rheun – DOUARNENEZ

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020, Il est proposé :

- De désigner les commissaires membres de la CIID (commission intercommunale des impôts directs) comme proposé ci-dessus et d'envoyer cette liste à la DGFIP.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1er octobre 2020

Le Président, Philippe AUDURIER